

## REFERENTIELS DE LA CERTIFICATION « MANAGER DE L'INGENIERIE CULTURELLE » DE L'ICART (RNCP n°36292)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>
<p><b>BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Concevoir et participer à la direction d'une politique ou d'une programmation culturelle.</b></p> <p>Que ce soit dans le cadre d'une institution (centre culturel, centre d'art, musée, service culturel d'une collectivité territoriale, etc.) ou d'une entreprise culturelle (fondation d'art, salle de spectacle, etc.), avant de définir une politique culturelle ou une programmation artistique, le <b>Manager de l'ingénierie culturelle</b> analyse le contexte dans lequel s'inscrit le projet.</p> <p><b>A1 - Réalisation d'un diagnostic du patrimoine artistique ou culturel du territoire ou du marché et d'une veille stratégique de l'écosystème culturel dans lequel s'inscrit le projet artistique.</b></p> <p><b>A2 - Définition de l'orientation artistique d'un projet (réel et digital) ou d'un lieu culturel</b></p> <p>Une fois le diagnostic posé et selon la structure dans laquelle il exerce, le <b>Manager de l'ingénierie culturelle</b> élabore :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>soit un programme artistique ou un commissariat d'exposition</b> (ex. dans le cadre d'une salle de spectacle, d'un festival, un centre d'art, un tiers lieu ou d'une fondation).</li> <li>- <b>soit une politique culturelle</b> (ex. dans le cadre d'une collectivité territoriale, d'un centre culturel)</li> <li>- <b>soit une direction artistique pour la production d'un bien culturel</b> (ex. dans le cadre d'un label de musique en vue de la production d'un album ou d'un EP, ou d'une société de production cinéma en vue de la production d'un film).</li> </ul>	<p><b>C1</b> : Réaliser le diagnostic du patrimoine artistique ou culturel du territoire ou du marché dans lequel s'inscrit le projet pour identifier la concurrence, les infrastructures disponibles, les partenaires potentiels, l'offre artistique et culturelle existante, etc.</p> <p><b>C2</b> : Identifier et analyser les attentes et les pratiques socio-culturelles des publics visés afin de proposer des événements ou des productions (exposition, concert, pièce de théâtre, film, EP, album, etc.) ciblés.</p> <p><b>C3</b> : Réaliser une veille permanente concernant les évolutions esthétiques et l'émergence de nouveaux talents afin de pouvoir formuler une recommandation artistique innovante.</p> <p><b>C4</b> : Définir et interroger le concept du projet afin d'évaluer sa pertinence et sa faisabilité, et d'élaborer des stratégies alternatives, en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des orientations artistiques et culturelles de l'entreprise ou de l'institution culturelle</li> <li>- des contraintes budgétaires et humaines</li> <li>- des obligations juridiques</li> <li>- des capacités et équipements du lieu concerné</li> <li>- des disponibilités des œuvres et des artistes</li> <li>- des normes ISO, des enjeux RSE/RSO de l'entreprise et du projet</li> </ul> <p><b>C5</b> : Définir le choix des artistes, du lieu, des dates en fonction des autres manifestations culturelles pour obtenir un bel accueil du public et si possible une forte résonance médiatique.</p> <p><b>C6</b> : <i>Pitcher</i> avec conviction son projet pour créer l'adhésion des parties prenantes (artistes, partenaires, mécènes etc.).</p>

### REFERENTIEL D'ACTIVITES

*décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*

Une fois le projet validé, le **Manager de l'ingénierie culturelle** coordonne la direction artistique du projet.

#### **A3 - Direction artistique du projet**

Dans le cadre d'un projet artistique intégrant des artistes (concert, pièce de théâtre, etc.), le **Manager de l'ingénierie culturelle** gère les relations avec les artistes eux-mêmes.

### REFERENTIEL DE COMPETENCES

*identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*

**C7** : Repérer et convaincre le ou les artistes ou leur(s) agent(s) de collaborer au projet artistique et définir avec eux la nature de leur prestation pour répondre à la définition du projet.

**C8** : Organiser, dans certains cas, des appels à candidature, des castings, auditions, etc. afin de pouvoir sélectionner et recruter les artistes les plus adaptés au projet.

**C9** : Choisir les œuvres à présenter (In situ ou en virtuel) ou à produire en fonction du diagnostic établi pour répondre à la direction artistique définie.

**C10** : Conseiller, accompagner le ou les artistes, tout au long du projet, afin que leur(s) prestation(s) soi(en)t conforme(s) au projet artistique initial.

**C11** : Définir le déroulé, la mise en scène du projet artistique, et définir la scénographie la plus adaptée (dans le cadre d'une exposition réelle ou virtuelle) afin de mettre en valeur le travail du ou des artistes.

**C12** : S'assurer du bien-être du ou des artistes, avant, pendant et après leur(s) prestation(s) artistique(s) : organisation de leurs déplacements, de leur hébergement, des repas etc.

<p style="text-align: center;"><b>REFERENTIEL D'ACTIVITES</b></p> <p style="text-align: center;"><i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b></p> <p style="text-align: center;"><i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i></p>
<p><b>BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Piloter les aspects financiers et administratifs d'un projet culturel.</b></p> <p><b>A4 - Élaboration et suivi du budget du projet artistique.</b></p> <p>Le <b>Manager de l'ingénierie culturelle</b> est responsable du budget du projet artistique qu'il dirige.</p> <p><b>A5 - Fidélisation du réseau des partenaires, des parrains, mécènes.</b></p> <p>Le <b>Manager de l'ingénierie culturelle</b> doit s'assurer que toutes les réglementations juridiques, administratives et de sécurité soient respectées.</p> <p><b>A6 - Application des réglementations juridiques et administratives spécifiques à l'organisation d'un événement culturel ou artistique</b> (règles de sécurité, d'hygiène, respect de l'heure de fermeture, de la capacité légale d'accueil, des règles de surveillance, réglementation sur le son et les nuisances sonores, limitation éventuelle du nombre des entrées, accessibilité des équipements aux personnes en situation de handicap, autorisation préfectorale, autorisation de diffuser de la musique – Sacem, etc.)</p> <p><b>A7 - Définition d'une politique RSE et de développement durable pour un projet artistique.</b></p>	<p><b>C13</b> : Élaborer le business model, le business plan, le budget prévisionnel de production et d'exploitation du projet artistique en collaboration avec les différentes parties prenantes du projet afin de s'assurer de la viabilité de celui-ci.</p> <p><b>C14</b> : Concevoir et développer des modèles économiques hybrides et complexes pour répondre aux besoins spécifiques du projet artistique et s'inscrire dans les nouveaux modèles économiques spécifiques au secteur culturel.</p> <p><b>C15</b> : Identifier et convaincre de potentiels partenaires financiers, mécènes, afin que le projet artistique bénéficie des ressources financières nécessaires à sa faisabilité.</p> <p><b>C16</b> : Suivre et analyser le budget de production et le compte d'exploitation du projet artistique afin de procéder aux arbitrages financiers qui ont un impact sur la faisabilité et la mise en œuvre du projet.</p> <p><b>C17</b> : Animer le réseau de partenaires, mécènes, etc. identifiés, afin de les développer et les fidéliser, notamment par :  - l'organisation d'événements dédiés (visites privées, cocktails, avant-premières, etc.)  - le développement d'opérations et d'outils de communication spécifiques visant à les informer mais aussi à créer durablement l'adhésion au projet.</p> <p><b>C18</b> : Anticiper et mettre en place les actions nécessaires pour veiller à ce que l'ensemble des obligations réglementaires liées à la production d'un bien culturel ou à l'organisation d'un événement artistique soit respectée et toutes les autorisations légales obtenues.</p> <p><b>C19</b> : Contrôler, avec l'aide si nécessaire de juristes, les contrats de travail des artistes et techniciens et l'ensemble des contrats (de cession, de droit d'exploitation de spectacles, de prestations annexes, de coproduction, de coréalisation, d'assurances...) pour s'assurer qu'ils soient conformes.</p> <p><b>C20</b> : Superviser le transport et l'assurance des œuvres d'art afin de sécuriser les opérations logistiques.</p> <p><b>C21</b> : Mesurer l'impact des actions RSE/RSO mises en place dans le cadre du projet artistique et identifier les points d'amélioration et les solutions à mettre en œuvre lors d'une prochaine édition afin d'estimer l'empreinte environnementale et sociétale d'un projet artistique.</p> <p><b>C22</b> : Développer des solutions et piloter la politique RSE du projet artistique en veillant à ce que les normes environnementales ISO26000 et RSE/RSO soient respectées afin d'améliorer l'empreinte environnementale et sociétale d'un projet artistique.</p>

## REFERENTIEL D'ACTIVITES

décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés

### BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Définir et mettre en œuvre les stratégies de communication, de médiation et de marketing culturel.

Le rôle du **Manager de l'ingénierie culturelle** est également d'élaborer et coordonner :

- la stratégie de communication globale (print, digital...) pour accroître la visibilité et la notoriété soit de l'établissement culturel soit du projet artistique qu'il défend.
- la médiation culturelle pour enrichir l'expérience utilisateur (UX) réelle ou digitale des visiteurs, spectateurs, festivaliers, etc. et permettre, à tous les publics (jeune public, public en situation de handicap, etc.) une meilleure accessibilité au projet artistique.
- le marketing culturel pour développer et fidéliser les publics.

**A8 - Définition d'une stratégie de communication culturelle et supervision de sa mise en œuvre.**

**A9 - Définition d'une stratégie de médiation culturelle et supervision de sa mise en œuvre**

En cohérence avec la stratégie de communication et de médiation culturelles, le **Manager de l'ingénierie culturelle** élabore une stratégie de marketing pour développer et fidéliser les différents publics.

## REFERENTIEL DE COMPETENCES

identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités

**C23** : Définir la stratégie de communication culturelle, en optimisant les moyens alloués dans le respect des normes ISO et RSE/RSO, afin d'assurer le rayonnement du projet artistique.

**C24** : Élaborer un plan de communication adapté au secteur culturel en choisissant les actions à mettre en œuvre selon les cibles (médiations artistiques, critiques, influenceurs, mécènes, partenaires, acteurs culturels, etc.) afin de permettre la plus grande visibilité possible du projet artistique.

*Exemple d'actions : Organisation de projections presse, de présentations de saison, d'avant-premières, de visites privées, de pré-vernissages, d'«après-midi professionnels », de déjeuners, d'interviews, etc..*

**C25** : Superviser la rédaction et la réalisation des outils de communication culturelle print et numériques (communiqués de presse, newsletters, flyers, plaquettes, invitations, vidéos, etc.) afin qu'ils soient conformes à la stratégie d'image et de communication définie.

**C26** : Veiller à l'optimisation de la fréquentation du site web (référencement naturel, Adwords, ergonomie) et superviser l'animation ainsi que le développement des communautés sur les réseaux sociaux (par la création de contenus médias spécifiques pour les sites web, les blogs, les chaînes vidéos, etc.) afin d'installer et d'accroître la visibilité du projet.

**C27** : Définir la stratégie de médiation culturelle et le rétroplanning des actions à développer en fonction des budgets alloués, pour répondre à différents publics (enfants, adolescents, personnes en situation de handicaps, publics dits « empêchés », etc.).

**C28** : Concevoir et coordonner l'organisation d'opérations de médiation culturelle à destination du public afin d'enrichir l'expérience des visiteurs.

*Exemples d'opérations : organisation de visites privées ou de groupes en plusieurs langues ou adaptées aux personnes en situation de handicap sensoriel (ex : visite tactile, dispositif d'audiodescription), organisation d'ateliers pour enfants, de rencontres avec les artistes, des metteurs en scène, etc.*

**C29** : Superviser la réalisation des outils de médiation culturelle adaptés aux différents publics en vue d'enrichir leur « expérience utilisateur (UX) ».

*Exemples d'outils : applications d'immersion ou de réalité augmentée, outils pédagogiques destinés aux enseignants, livrets-jeux pour les enfants, audioguides multilingues, dispositifs spécifiques pour personnes en situation de handicap sensoriel (adaptation LSF, surtitrage création de maquette tactile), etc.*



## REFERENTIEL D'ACTIVITES

*décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*

### **BLOC DE COMPÉTENCES 4 : Gérer les équipes dédiées à un projet culturel.**

Le **Manager de l'ingénierie culturelle**, dans toutes les étapes du projet artistique, encadre selon les cas :

- des équipes internes à l'établissement culturel dans lequel il travaille ;
- des équipes externes à l'établissement dans lequel il travaille (collaborateurs ponctuels, intermittents du spectacle, techniciens, bénévoles, etc.) ;
- le travail des sociétés prestataires de service.

#### **A12 - Management des équipes internes et externes mobilisées sur le projet artistique**

Sur un certain nombre de projets artistiques, les managers culturels doivent avoir recours à des ressources externes à l'entreprise.

Ils peuvent être notamment amenés à recruter ponctuellement pour un spectacle ou dans le cadre d'un festival des techniciens (son, lumière, etc.) qui ont souvent le statut d'intermittent du spectacle mais aussi des bénévoles. Le **Manager de l'ingénierie culturelle** doit donc adapter ses méthodes de management à ces différents « collaborateurs ».

#### **A13 - Coordination des prestataires de service participant au projet artistique.**

## REFERENTIEL DE COMPETENCES

*identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*

**C34** : Définir les rôles et responsabilités des différents acteurs mobilisés, aux profils hétérogènes et aux compétences très spécialisées, en mettant en place une méthode de management (Scrum, waterfall, etc.) et les outils collaboratifs adaptés au projet afin de faciliter l'avancée du projet.

**C35** : Organiser et animer des réunions (de brainstorming, des comités de pilotage, des séances de debriefing, de remobilisation, etc.) pour planifier les tâches à effectuer (tant sur les plans logistiques que techniques) et superviser les différentes phases de réalisation de la production du projet.

**C36** : Encourager, soutenir, valoriser le travail des collaborateurs et gérer le cas échéant les conflits pour maintenir des relations de travail permettant la bonne réalisation du projet.

**C37** : Définir les besoins spécifiques en personnels externes (CDD, intermittents du spectacle, bénévoles, etc.), et superviser leur recrutement (fiches de poste, profils des candidats, rémunérations, statuts, contrats, etc.) pour répondre aux besoins en ressources humaines engendrés par la mise en œuvre du projet artistique.

**C38** : Définir le cahier des charges et identifier des prestataires de services adaptés afin de répondre aux différents besoins du projets.

**C39** : Coordonner avec les équipes, les prestataires pour s'assurer de la conformité des prestations commandées.